



04 BP 8038 Ouagadougou 04
Tél. : (+226) 25 33 41 16
Email : secretariat@rame-int.org
rame.burkina@gmail.com
Site web : www.rame-int.org

Ouagadougou, le 19 Mars 2024

Ref: 2024/0020/RAME/DE

A

Monsieur le Ministre de la Santé et de l'hygiène Publique,

Objet: Notre appréciation des dernières mesures sur les coûts de certains services de soins en conseil des ministres du 13 mars 2024

Le Réseau Accès aux Médicaments Essentiels voudrait par la présente adresser ses vives remerciements et félicitations à Monsieur le Ministre en charge de la santé et à l'ensemble du gouvernement pour les dernières mesures d'allègement des coûts des services qui ont été décidés en conseil des ministres du mercredi 13 mars 2024.

En effet, Monsieur le Ministre, le Réseau Accès aux Médicaments Essentiels depuis sa création en 2003 a toujours fait de l'accès à des soins de qualité sa lutte permanente. C'est pourquoi nous avons lancé avec d'autres acteurs de la société civile le 1^{er} décembre 2003, l'Union Sacré pour la gratuité des ARV au Burkina Faso. La lutte fut âpre et difficile mais nous avons pu avoir la gratuité totale des ARV en 2010 et cela a fortement contribué à améliorer la qualité de la vie des patients vivants avec le VIH au Burkina Faso.

Dans son engagement en faveur de l'accès aux soins de santé de qualité à travers l'Observatoire Citoyen sur l'Accès aux Services de Santé (OCASS), nous ne cessons d'attirer l'attention que les coûts élevés des prestations sont des entraves importantes pour un accès équitable aux soins de santé de qualité.

Dans la dynamique de la couverture sanitaire universelle que tous les pays se sont engagés en 2015 à atteindre d'ici 2030, le RAME a intensifié ses actions pour la réduction des barrières financières à travers la création d'un mouvement social en faveur de la Couverture Sanitaire universelle au Burkina Faso.

C'est pourquoi, la prise de ces mesures de réduction significative ou de suppression des coûts de certaines prestations de Scanner, d'IRM et de Dialyse sera un soulagement pour plusieurs Burkinabè en général et pour les personnes cibles en particulier.

Ces mesures vont dans le sens des luttes du RAME pour l'accès aux soins pour tous, et nous voudrions par la présente saluer la pertinence de ces mesures et bien d'autres mesures passées comme l'encadrement du travail des agents de santé du public dans les centres privés, l'opérationnalisation de la dispensation nominative au lit du malade dans les hôpitaux, la suspension temporaire de la gratuité dans les formations sanitaires privées non confessionnelles...

Nous sommes reconnaissants des efforts que vous fournissez et le courage que vous avez à négocier ces mesures d'allègement pour le bonheur des usagers en dépit de la situation nationale toujours préoccupante.

Cependant, si ces mesures sont à saluer, le RAME voudrait profiter de la présente vous interpellé sur la situation de la mise en œuvre de la gratuité des soins avec les retards et l'insuffisance de remboursement des formations sanitaires. Ces difficultés de remboursement mettent sérieusement en mal le fonctionnement des formations sanitaires publiques surtout celles qui sont dans les zones rurales et où la population a moins d'alternative que le centre public de soins.

A titre d'exemple, un centre médical urbain dans la région du Plateau Central et un CSPS urbain dans le Centre Est avaient respectivement des cumuls de dépenses non-remboursés de plus de 20 millions et plus de 30 millions de FCFA en fin janvier 2024 (*Sources : Collecte OCASS du RAME*). Il est possible que cette situation prenne en compte des frais que vous avez payé à la CAMEG, mais les acteurs terrains ne sont pas informés et continuent d'estimer leur dette de départ.

Dans cette situation, la plupart des centres de santé ont vu leur capacité d'approvisionnement en produits divisée par deux ou par trois, et même plus. Il se pose donc avec acuité la problématique de la disponibilité des produits nécessaires en continue dans les centres publics de santé.

Pour autant, nous voulons insister sur la pertinence de la mesure des gratuités des soins et l'impact positif qu'il a dans la prise en charge des femmes et des enfants. Seulement, nous vous exhortons à prendre plus de mesures coercitives pour assainir la gestion de la gratuité dans les centres de santé et assurer le

remboursement intégral et dans les délais les dépenses liées à la gratuité. Une exploitation plus accrue des rapports produits par les ONG de contrôle des mesures de gratuité des soins devrait contribuer à engager des actions de redressement de cette mesure.

Pour terminer, nous voudrions vous réitérer nos félicitations et vous encourager pour la poursuite des réformes structurantes au niveau du ministère de la santé et de l'hygiène publique et nous espérons que les dernières mesures prennent en compte les leçons tirées de la mise en œuvre de la gratuité des soins et rentrent en droite ligne de la stratégie d'opérationnalisation du RAMU au Burkina Faso.

Le RAME pour sa part, réaffirme toujours son engagement au côté des couches vulnérables et de tous ceux qui souhaitent améliorer leurs conditions d'accès aux soins de santé. A travers le dispositif de l'Observatoire Citoyen sur l'Accès aux Services de Santé (OCASS), le RAME et ses partenaires associatifs poursuivront leurs actions de veille pour l'effectivité des différentes mesures prises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos considérations distinguées.

Ampliation : Presse nationale

Contact : 71258501

